

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Global Proactive Portfolio

Part P Code ISIN : FR0012444958

Société de gestion FINANCIERE GALILEE

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du FCP :

- Réaliser une performance nette de frais supérieure à 5%, sur l'horizon de placement conseillé (3 ans). La stratégie du Fonds étant résolument opportuniste et discrétionnaire, donc par nature non-indicielle. Le FCP pourra être couvert contre les variations des marchés actions.

La stratégie de gestion :

- La politique de gestion prend en compte une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements.

- Le Fonds est investi principalement en OPC. L'investissement moyen en parts ou actions d'OPC et la répartition entre les différents actifs dépendra des conditions de marché, des opportunités de diversification du portefeuille et sera déterminée de façon discrétionnaire par la société de gestion. Sous réserve des maxima d'investissement réglementaire, le niveau d'investissement en OPC sera limité à 100% de l'actif net.

Le Fonds peut investir sur des parts ou actions de fonds recherchant un objectif de performance absolue.

- La sélection des OPC est déterminée par les études financières, les réunions organisées par les sociétés, les visites à ces mêmes sociétés et les nouvelles au quotidien. Capital Conseil, en sa qualité de conseiller en investissement financier fournit à la société de gestion l'analyse de différentes sociétés. Capital Conseil propose à la société de gestion un ensemble de positions et une allocation associée à chacune d'entre elles. Les critères retenus sont selon les cas, en particulier la valeur d'actif, le rendement, la croissance, la qualité des dirigeants. La société de gestion restant seul décisionnaire final, après étude de la pertinence et de la conformité de la proposition faite par le conseiller en investissement financier, choisira ou non de suivre la proposition dans le but d'atteindre l'objectif de gestion.

Les différentes catégories d'instruments utilisées dans le cadre de la stratégie d'investissement sont :

- Les actions : Le Fonds pourra être exposé au maximum à 100% de l'actif net en OPC actions ou en actions sur les marchés de la zone euro et/ou internationaux.

L'investissement de l'actif du Fonds pourra concerner les petites, moyennes et grandes capitalisations.

- Les produits de taux : Le Fonds pourra être investi en produits obligataires et monétaires, publics et/ou privés (jusqu'à 100% de l'actif net).

- OPCVM et fonds d'investissement, jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger n'investissant pas plus de 10% de leur actif net en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement et jusqu'à 30% de l'actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou européen et en fonds d'investissement de droit étranger, respectant les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

- Les devises : Le Fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du Fonds.

Le Fonds peut également intervenir sur les :

- titres intégrant des dérivés, contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change, qui peuvent entraîner une surexposition globale de 70% maximum de l'actif net.

- Le Fonds pourra investir dans des titres intégrant des dérivés dans la limite de 20% de l'actif net.

Cette part est une part de capitalisation.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour la veille du jour de valorisation (J) avant 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J) calculée à J+1 sur les cours de clôture de J. Le règlement est effectué à J+2.

Fréquence de valorisation : quotidienne.

Durée de placement recommandée : 3 ans minimum.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible

A risque plus élevé

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet OPCVM est noté en catégorie 5, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentés dans la rubrique "Objectifs et politique d'investissement".

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Global Proactive Portfolio

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie de contrat financier.

Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

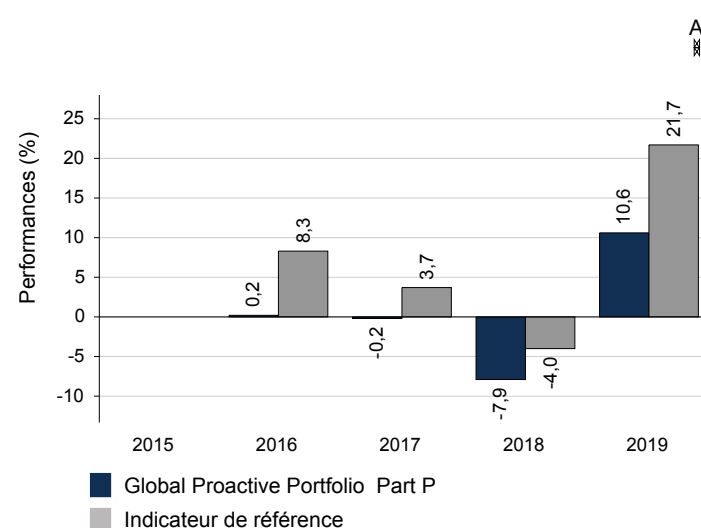
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Max. 4,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit restitué.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	4,37%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Pas de commissions de performance sur l'exercice précédent.

Jusqu'au 29/02/2020, 10% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indice composite (75% MSCI AC World Index et 25% Citigroup WGBI All Maturities EUR) suivant le principe du « High Water Mark ». A partir du 01/03/2020, 10% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indice de performance absolue soit : au-delà de 5% annualisés.

Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 28 février 2019. Ils peuvent varier d'année en année. Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur le site internet www.figalile.com.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 16 février 2015

Date de création de la part : 16 février 2015

Devise de référence : Euro.

A : Jusqu'au 29/02/2020, l'indicateur de référence était 75% MSCI AC World Index + 25% Citigroup WGBI All Maturities EUR.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Les informations sur l'OPCVM (prospectus, rapports annuels, etc...) sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (10 Boulevard Tauler 67000 Strasbourg) et sur son site www.figalile.com.

Le Fonds propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

FCP éligible aux contrats d'assurance vie.

La politique de rémunération est disponible sur le site www.figalile.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Fiscalité : La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de FINANCIERE GALILEE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société FINANCIERE GALILEE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) (agréée le 05/07/2000 sous le numéro GP 00 023).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 mars 2020.